

MOBILITE INTERNATIONALE

PROGRAMME ERASMUS / CONVENTIONS

Université de Bourgogne UFR de Lettres Philosophie et Infocom

Ce document a pour objet de vous informer sur les points essentiels de votre séjour Erasmus

CONTACTS

Au sein de l'UFR Lettres Philo Infocom

Secrétariat scolarité des étudiants en mobilité
bureau 140 de l'UFR

Madame Raluca COANDA: raluca-elena.coanda@u-bourgogne.fr

Vice Doyen chargé des relations internationales de l'UFR de Lettres et Philosophie, bureau 140 (doyen)

Mme Claire Despierres : claire.despierres@u-bourgogne.fr

Accueil au Pôle des Relations Internationales

à la Maison à l'Université de Bourgogne (rez-de-chaussée, couloir à droite dans le hall principal)

Responsable UB des étudiants en mobilité sortante :

Madame Nela JOURNAUX : exchange.outgoing.students@u-bourgogne.fr

[Site du Pôle RI pour les mobilités étudiantes](#)

<http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/etudier-et-faire-un-stage-a-l-etranger.html>

Un panneau d'affichage Erasmus se situe à côté du bureau 140. Sur ceux-ci certaines informations peuvent vous être utiles.

MA MOBILITE

PREMIERE ETAPE

- Je réfléchis à mon projet et me renseigne sur les destinations offertes :
- En consultant le site des relations internationales pour connaître les accords existants par pays, par discipline et par dispositif (Europe : Erasmus+ / Hors Europe : conventions / Québec BCI)
- En consultant sur le site de l'UFR les partenariats spécifiques de notre UFR :

<http://ufr-lettres-philosophie.u-bourgogne.fr/international.html>

DEUXIEME ETAPE

Une fois mon projet dessiné :

- je prends contact par mail **avec le coordonnateur** de l'accord de l'Université qui m'intéresse pour examiner sa faisabilité

Europe / Erasmus +

<http://ufr-lettres-philosophie.u-bourgogne.fr/international/41-encart/encarts-g-international/140-responsables-daccords.html>

Hors Europe / Conventions

<http://ufr-lettres-philosophie.u-bourgogne.fr/international/41-encart/encarts-g-international/237-conventions-de-lufr-et-responsables.html>

TROISIEME ETAPE

Après avoir rencontré le coordonnateur et obtenu un accord de principe pour le dépôt de ma candidature, j'entame la procédure :

- Je prends contact avec mon enseignant de langue au sein de l'UFR, pour établir un rendez-vous pour passer **un test de langue** (dans la langue d'enseignement de la mobilité).
- J'adresse **une demande officielle de mobilité** (mail libre mentionnant mon nom, mon cursus, la période demandée et l'université souhaitée) au responsable de l'accord ou de la convention avec copie à Madame Despierres et à Madame Coanda
- Au cas où j'envisage plusieurs possibilités (notamment en cas de concurrence sur une destination à nombre de places limité), je dois contacter les différents responsables, puis adresser mon mail avec la liste récapitulative de mes vœux classés par ordre de préférence à tous les responsables.
- Je joins à ce mail **mes relevés de notes** de Baccalauréat et des semestres effectués à l'UFR et les **résultats de mon test de langue**.

Ces mails et les PJ doivent nous parvenir au plus tard le 15 FEVRIER 2017

Cette demande de candidature concerne tous les candidats à un échange ERASMUS (1er ou (et) 2ème semestre(s)).

- Pour les étudiants qui n'en auraient pas fait la demande à la première session, la candidature pourra être examinée au-delà de cette date mais uniquement pour un départ au 2ème semestre selon les places et les bourses restantes.

Date butoir de dépôt de candidature à l'UFR pour un départ au S2 : 30 septembre

Sélection

La sélection du dossier se fonde sur deux critères objectifs : le niveau de langue et une moyenne générale par année supérieure ou égale à 11/20

Présélection du dossier par la Commission pédagogique composée du doyen de l'UFR de Lettres et Philosophie, du vice doyen chargé des relations internationales et de l'enseignant chercheur responsable de l'accord.

Un test de langue est organisé par les responsables linguistiques.

La décision de l'admission à un séjour Erasmus n'intervient qu'à la suite de l'ensemble de ce processus de sélection.

La présélection se fait d'après les résultats du 1er semestre (la sélection n'est définitive qu'après la validation de l'année universitaire et du test linguistique)

VOTRE DEPART EST SUBORDONNE A VOS RESULTATS

En cas d'échec aux examens ou en cas de statut AJAC, le séjour Erasmus est impossible.

CONNAISSANCE DE LA LANGUE

- Une bonne connaissance de la langue dans laquelle les cours sont dispensés est nécessaire. Par ailleurs, la connaissance de la langue du pays d'accueil (si différente) est également fort utile.

*Afin de parfaire vos connaissances linguistiques un soutien est assuré par l'intermédiaire du **Centre des Langues et des cultures pour tous** dans le cadre de l'UE interculturalité*

Pour plus d'information

<http://centre-langues-cultures.u-bourgogne.fr/67-actualites/176-postulez-pour-l-ue-transversale-interculturalite.html>

Attention : inscriptions début janvier pour suivre les cours du S2 (pour un départ au S1 de l'année universitaire suivante)

QUATRIEME ETAPE

- Je me rends sur le site de l'université partenaire souhaitée pour y vérifier la date limite de dépôt des dossiers de candidature. Attention celle-ci peut être beaucoup plus précoce que les dates de dépôt des dossiers pour l'UB.

- Je me renseigne sur les modes de financement (bourses, prêts) ainsi que sur le niveau de vie du pays concerné (soit en contactant des étudiants qui y ont déjà effectué une mobilité, soit sur des blogs ou forums d'étudiants internationaux) et j'établis un budget cohérent et réaliste.

BOURSES DE MOBILITE

Différentes aides financières sont allouées aux étudiants en mobilité. Pour en savoir plus, consulter le site :

<http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/etudier-et-faire-un-stage-a-l-etranger/aides-financieres.html>

rubrique « les aides financières »

Recherche de logement

Les établissements partenaires ne sont pas tenus de loger les étudiants Erasmus en cité universitaire. Il est donc important de consulter leur site web pour trouver des informations sur les possibilités de logement.

Les coordonnées des partants de l'année précédente sont affichées sur le tableau Erasmus près du bureau 140.

CINQUIEME ETAPE

- Une fois la sélection terminée, si ma candidature a été retenue, je **télécharge et remplis le dossier de mobilité en ligne** sur le site de l'UB. Pôle des relations internationales.

Dijon : code Erasmus F DIJON01

Code matières

- Lettres 220
- Philosophie 226
- Info-com 329

- Je consulte le site de l'université partenaire et **suis la procédure d'inscription** à l'attention des étudiants Erasmus entrants (incoming students). Les démarches pour l'inscription dans l'université partenaire relèvent de ma responsabilité.
Le non-respect des délais concernant la date de dépôt des dossiers de l'université d'accueil entraîne l'annulation de l'inscription par l'université partenaire.

- Je **remplis le contrat d'études** (Learning agreement) et le fais valider par mon responsable d'accord

Le contrat d'études

Le contrat d'études initial comporte la liste des cours que j'envisage de suivre pendant la mobilité. La liste se trouve sur le site de chaque université partenaire. Les matières sont choisies en rapport avec le diplôme préparé. Elles sont validées par le responsable d'accord.

Doivent y figurer :

L'intitulé des matières dans la langue du pays et traduit en français

Le nombre d'ECTS (30 Ects en tout par semestre)

Le volume horaire total,

L'année d'études dans lequel s'inscrit le cours suivi

Régime des examens

L'étudiant est soumis au régime des examens de l'Université d'accueil.

Les notes

A chaque matière choisie doit correspondre une note en cas contraire la matière n'est pas validée.

Transcription des notes

D'après une grille de notation européenne, le coordinateur assure la transcription des notes obtenues par les étudiants en séjour Erasmus.

Les notes doivent arriver au secrétariat avant le 30 juin pour que votre dossier passe devant le jury avant la fin de l'année universitaire. Suite aux résultats des délibérations un relevé définitif de notes vous parviendra et sera transmis aux scolarités concernées qui prendront le relais pour vous établir votre diplôme final.

Le non reçu des notes en juin repousse la remise du relevé définitif en septembre.

Une copie du relevé de notes que l'université partenaire vous aura envoyé vous sera demandée par le service des relations internationales de l'UB.

Les résultats

Le semestre passé à l'étranger remplace le semestre qui n'a pas été suivi à Dijon sur la base des crédits ECTS.

Tout étudiant doit faire valider à l'étranger un nombre de matières correspondant à 30 ECTS par semestre. Si les 30 ECTS pour un semestre ou les 60 ECTS pour une année ne sont pas obtenus, le semestre ou l'année n'est pas validé(e). En cas d'échec à la première session d'examen (janvier-juin), l'étudiant doit se présenter à la seconde session selon les conditions prévues par l'Université partenaire.

SIXIEME ETAPE

- Je complète les **dossiers de demande de bourse** et fais signer les dossiers par mon responsable d'accord avant mon départ (juin pour un départ en septembre)